Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_054_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 2 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 25 mars 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire sortant.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, Mme Ménahèze, M. Rigault, Mme Keryjaouen, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Guilbaud, M. Berthe, Mme Perrin, M. Pédron, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Oudar, Mme Gicquel, Mme Pasquier, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Le Douairon à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Sébille
Madame Le Floch à Madame Leclere
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic

Absent : 0

Secrétaire de séance : Caroline Le Bodic

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 0

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 33

2026-04-02- N°INST 054/2026 – DETERMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT DE GMVA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 17 juillet 2020,

Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant titulaire du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,

Vu le vote du Conseil municipal à l'unanimité de procéder à la désignation de son représentant à main levée,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant qu'un seul candidat a fait acte de candidature pour le poste concerné auprès du Président de séance après appel à candidatures,

Considérant ainsi, conformément à l'article L 2121-21 du code général des Collectivités territoriales susvisé, que la nomination au dit poste a été immédiatement acquise et que le Président de séance en a donné lecture,

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_054_DEL-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil municipal de la Commune de THEIX-NOYALO pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

PROCLAME élu en qualité de représentant du Conseil municipal de la Commune de THEIX-NOYALO pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

M. SEBILLE Christian

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE